



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 14 DECEMBRE 2021

Délibération affichée
Le 21 DEC. 2021

Effectif du Conseil : 33
Présents : 22
Absents et Excusé(es) : 08
Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 76/2021

Domaine d'intervention : 3.2/Aliénations

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze du mois de Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit Décembre, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - Mme MONGE Dunia, Conseiller Municipal.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - M. PERAIN Franck ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. PROCIDA Robert - Mme GAUTHIEROT Franciane, **Conseillers Municipaux**.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIELLE Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION DECIDANT DE VENDRE A MONSIEUR THIBAUT CZARNECKI LE TERRAIN CADASTRE AI 174 SITUE AU 26 RUE DE LARDENOY SUR LEQUEL EST IMPLANTE UNE MAISON EN VUE DE LA CREATION D'UN CABINET DENTAIRE DOTE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 4 septembre 2021, Monsieur CZARNECKI Thibaut a porté son intérêt pour l'acquisition de la parcelle de terrain, cadastrée AI 174 sise 26 rue Antoine Lardenoy sur lequel est construit une maison sur deux niveaux avec un rez-de-chaussée en vue de créer un Cabinet Dentaire équipé des dernières technologies, notamment un Laboratoire de Prothèse Numérique.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Service de France Domaines qui a été consulté le 14 Septembre 2021 propose par courrier en date du 29 Septembre 2021, un prix de vente à 320 000.00 Euros (TROIS CENT VINGT MILLE EUROS) cette somme peut faire l'objet d'une marge d'appréciation à plus ou moins 15 %.

Mais après échanges avec Monsieur CZARNECKI Thibaut et par courrier en date du 5 octobre 2021, il accepte de faire l'acquisition de cet ensemble au prix de 352 000.00 euros (TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS), COMPTE TENU DU PRIX DE L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE PAR LA MAIRIE LE 26 SEPTEMBRE 2012 QUI S'ELEVAIT A (375 000.00 EUROS) TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS.

Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce bien à Monsieur CZARNECKI Thibaut au prix de 352 000.00 euros (TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS) en vue de la création d'un Cabinet Dentaire doté des nouvelles technologies en la matière et dont l'objectif est de faire de la Ville de Basse - Terre à terme de devenir un pôle attractif en matière de santé.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'Exposé des Motifs ci-dessus visé ;

VU la demande de Monsieur CZARNECKI Thibaut en date du 4 Septembre 2021

VU l'avis du service de France Domaines en date du 14 Septembre 2021

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

SOIT 20 VOIX POUR DON'T 2 PROCURATIONS

(Mme RODES Brigitte ; - Mme PAISLEY Yanetti)

5 VOTES CONTRE : (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam + procuration de Mme MONGE Dunia ; - M. BROLIRON Jean-François)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à vendre la parcelle de terrain cadastrée AI 174 sise 26 rue Antoine Lardenoy et sur lequel est construit une maison comprenant un rez de chaussée et deux étages à Monsieur CZARNECKI Thibaut au prix de 352 000.00 euros (TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS) en vue de la création d'un Cabinet Dentaire doté des nouvelles technologies.

ARTICLE 2 : DE DIRE que cette somme sera inscrite au prochain budget de la ville.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 4 : DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener cette affaire à son terme.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 21 DEC. 2021

L'affichage *et/ou* la publication le 21 DEC. 2021

Et/ou la notification le 21 DEC. 2021

Fait à Basse-Terre le 16 DEC. 2021

Le Maire

André ATALLAH



Basse-Terre, le

16 DEC. 2021

Le Maire

André ATALLAH

